

## SÉNAT DE BELGIQUE.

SÉANCE DU 25 MAI 1865.

### Rapport de la Commission de l'Intérieur, chargée d'examiner le Projet de Loi qui ouvre au Dé- partement de l'Intérieur des crédits supplémen- taires pour l'exercice 1862.

(Voir les N° 162 et 187 de la Chambre des Représentants.)

Présents : MM. D'OMALIUS D'HALLOY, Président, CORBISIER, HANSENS-HAP,  
le Baron DE SELYS-LONGCHAMPS, DE CANNART D'HAMALE et le Baron DE RASSE,  
Rapporteur.

MESSIEURS,

Le Gouvernement vous demande des crédits supplémentaires au Budget de 1862 jusqu'à concurrence d'une somme de fr. 154,522-20. Cette dépense se divise en 13 articles, dont le plus important présente un chiffre de fr. 77,026-51, consacré à des encouragements aux beaux-arts.

Les autres crédits s'appliquent aux lettres, aux sciences, à la Commission royale des monuments, et à l'appropriation du palais de la rue Ducale.

Les notes jointes au Projet de Loi renferment toutes les explications de nature à faire apprécier ces dépenses et à les justifier.

Un membre déclare ne pouvoir donner son assentiment au Projet, parce qu'il aurait dû être pourvu à la plupart de ces dépenses au moyen des crédits alloués aux budgets ordinaires, crédits que, selon ce membre, l'administration ne doit dépasser que pour des circonstances graves et tout à fait imprévues.

Votre Commission, à la majorité de cinq voix contre une, vous propose l'adoption du Projet de Loi tel qu'il a été voté par la Chambre des Représentants.

*Le Président,*  
D'OMALIUS D'HALLOY.

*Le Rapporteur,*  
Baron DE RASSE.